

SECRETARIAT DU D.G.S.
COURRIER ARRIVE LE

1 0 OCT. 2013

MAIRIE

LE VANNEAU-IRLEAU

79270

Téléphone 05 49 35 00 19

mairie.vanneau-irleau@orange.fr

DIFFUSION

ORIGINAL :

COPIE :

Fax 05 49 35 03 55

Le 8 octobre 2013

Communauté d'Agglomération de Niort
Service Courrier

1 0 OCT. 2013

Madame La Présidente de la
Communauté d'Agglomération de Niort
28 rue Blaise Pascal
BP193

79006 NIORT CEDEX

Objet : Demande de subvention d'équipement

PJ : Délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2013 concernant la demande de subvention d'équipement ainsi que le plan de financement

Madame La Présidente,

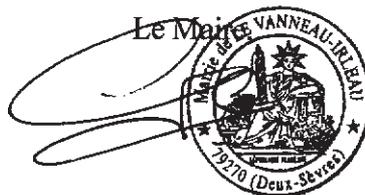
Je viens par la présente solliciter de votre bienveillance l'attribution d'une subvention d'équipement pour nous aider à financer la 2^{ème} tranche des travaux de requalification de la Grande Rue d'Irleau.

Cette requalification permettra d'améliorer la qualité du cadre de vie des habitants, l'image de la commune, et renforcera son identité par la valorisation de son patrimoine maraîchin et de ses liens à l'eau.

Vous trouverez ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2013 validant cette demande de subvention d'équipement.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.



Robert GOUSSEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**MAIRIE**

tél. 05 49 35 00 13

LE VANNEAU-IRLEAU - 79270-

fax. 05 49 35 03 55

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert GOUSSEAU, Maire.

Étaient présents : Robert GOUSSEAU, Jean-Claude BOURDEAU, Serge AUDEBRAND, Jean-Marc RENO, Patrick MORIN, Sylvie ROUILLON, Monique PACHECO, Patrick CAILLAS, Jean-Pierre BARATANGE, Jean-Pierre LARGEAU, Bruno CARDINAUD, Jean-Claude ROBERT.

Excusés : François BERTRAND qui avait donné pouvoir à Jean-Marc RENO, Sonia CARDIN qui avait donné pouvoir à Sylvie ROUILLON, Monique LAMIAUD

Monsieur Jean-Marc RENO a été désigné comme secrétaire de séance

Date de la convocation : 17 septembre 2013

OBJET : demande de subvention d'équipement – requalification de la Grande rue d'Irleau.

Dans le cadre du projet de requalification de la grande rue d'Irleau dont le coût prévisionnel s'élève à 554 592.00 € H.T. soit 663 292.03 € T.T.C., Le Maire propose au conseil municipal de déposer auprès de la Communauté d'Agglomération de Niort une demande de subvention d'équipement pour aider au bouclage financier de ce programme. Conformément à l'article L5216-5 (VI) du Code Général des collectivités Territoriales, une subvention d'équipement peut être versée par une Communauté d'Agglomération à ses communes membres, après accord respectifs et concordants exprimés par les deux organes délibérants. Son montant ne peut excéder 50 % du coût total de l'opération hors taxe, déduction faite des subventions éventuelles obtenues.

Le plan de financement prévisionnel a été arrêté comme suit :

Etat DETR	36 000,00 €
Région FRIL	50 000,00 €
Conseil Général au titre des amendes de police	12 789,58 €
Conseil Général PROXIMA	41 280,00 €
fonds de concours de la Communauté d'Agglo de Niort	180 486,24 €
Autofinancement	234 036,18 €
TOTAL H.T.	554 592,00 €
T.V.A.	108 700,03 €
TOTAL T.T.C.	663 292,03 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à par 13 voix pour et une abstention :

- de solliciter de Madame La Présidente de la Communauté d'Agglomération de Niort l'octroi d'une subvention d'équipement de 180 486,24 €,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande et au versement de cette subvention.

Acte rendu exécutoire

Après transmission à la préfecture le 31/10/2013

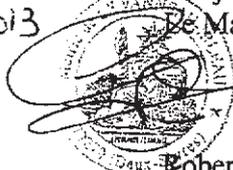
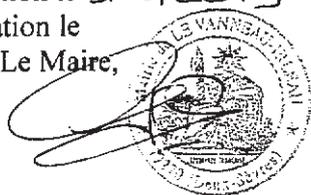
publication le 31/10/2013

notification le

Le Maire,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
079-217903376-20130926-38-26-09-2013D-
DE
Date de télétransmission : 03/10/2013
Date de réception préfecture : 03/10/2013